

lundi 15 juin 2009
Sandrine Gorreri

Grands stades et équipements sportifs : la bataille au Parlement continue

A l'occasion de la discussion sur le projet de loi de développement et de modernisation des services touristiques, la question de l'opportunité des investissements publics en faveur des grands stades et des équipements sportifs est à nouveau débattue.

Dans le cadre de ce projet de loi, un amendement gouvernemental a été déposé pour « [conférer le caractère d'intérêt général aux grandes enceintes sportives et permettre aux collectivités de concourir à la réalisation des équipements et dessertes de tels projets](#) ». Cet amendement vient d'être adopté en commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale.

Cependant, Michel Vergnaud, animateur de l'association [CANOL](#) – Contribuables Actifs du Nord-Ouest Lyonnais - nous a rapidement alertés sur les implications de cet amendement qui, en déclarant d'intérêt général les grands stades et autres équipements sportifs, permettra de rendre possible les expropriations et le financement public des structures nécessaires à l'implantation de complexes privés.

Cet amendement, comme le rappelle Michel Vergnaud, reprend les termes d'un amendement déposé au Sénat par M. Mercier, président du Conseil général du Rhône, dans le cadre du plan de relance en janvier dernier, et qui avait finalement été refusé en commission mixte paritaire. L'association CANOL nous avait expliqué pourquoi elle s'était opposée à l'adoption de cet amendement qui aurait favorisé le financement par la collectivité du projet de [grand stade avec complexe commercial voulu à Décines par l'Olympique Lyonnais](#) avec un coût estimé à 250 millions d'euros d'aménagement des infrastructures, alors qu'une extension du stade actuel semblait possible.

Dans le rapport parlementaire sur le projet de loi tourisme, le gouvernement justifie la mesure par la candidature de la France à l'organisation de l'Euro 2016 et la nécessité de hisser nos équipements au niveau des standards internationaux. Une telle candidature pourrait donc se révéler lourde d'investissements publics et comme le rappelle CANOL citant les rapports publics produits dans le cadre de ce dossier : « *Financer un équipement aussi coûteux qu'un stade, c'est aussi consentir à ne pas réaliser d'autres projets d'utilité publique* ».

Lire le dossier très complet réalisé par l'association CANOL sur le projet de [Grand Stade OL Land](#).

Sandrine Gorreri

Adresse permanente de cet article :

<http://www.ifrap.org/Grands-stades-et-equipements-sportifs-la-bataille-au-Parlement-continue,1276.html>

[Copyright iFRAP 2009](#)